

DEMANDE D'INTERVENTION D'UN PROFESSEUR RESSOURCE pour un élève du 1^{er} degré

Date de la demande

INFORMATIONS – ÉCOLE

Nom de l'IEN

Circonscription / arrondissement

Premier degré : maternelle élémentaire Primaire : REP REP +

Nom de l'école

Adresse

Nom du directeur

Téléphone

Courriel

Nom de l'enseignant

Téléphone

Courriel :

Noms et coordonnées

Psychologue scolaire

Téléphone

Courriel :

Médecin scolaire

Téléphone

Courriel

Si reconnaissance MDPH,

enseignant référent handicap

Courriel

NOM ET PRÉNOM DE L'ÉLÈVE

Date de naissance

Classe

INFORMATIONS - SUIVI DE L'ÉLÈVE

Suivi actuel existant au sein de l'établissement RASED R'ECOLE

Autre dispositif (à préciser)

L'élève bénéficie d'un PPRE PAP PAI

L'élève bénéficie d'un PPS / reconnaissance de handicap de la MDPH :

oui **Si oui**, avec notification D'aide humaine D'aménagements pédagogiques

De matériel pédagogique adapté

non Demande de reconnaissance MDPH en cours

Aides extérieures actuelles :

Thérapeutique, soins oui non

Sur le temps scolaire oui non

Demande(s) en attente (à préciser) :

OBJET DE LA DEMANDE

Description des difficultés rencontrées en classe **en précisant les adaptations déjà mises en place** (apprentissages, autonomie, interactions sociales et communication, rapport au cadre...) :

Attendus de l'intervention d'un professeur ressource :

EMPLOI DU TEMPS DE L'ÉLÈVE

Document à joindre à toute demande d'intervention d'un professeur ressource

L'emploi du temps doit indiquer les horaires :

- des interventions du RASED, de R'ECOLE ;
- des interventions de professeurs de la ville de Paris (PVP) ;
- des suivis thérapeutiques, soins ;
- tout autre élément impactant le temps de présence de l'élève en classe (piscine, sortie cinéma...) ;
- de l'accompagnement par un AESH

Si notification d'aide humaine MDPH :

NOM de l'accompagnant

Si l'élève a bénéficié de l'intervention d'un AESH de la Brigade d'Accompagnement Mobile (BAM) :

NOM de l'accompagnant (BAM)

	MATIN	MIDI	APRÈS-MIDI
LUNDI			
MARDI			
MERCREDI			
JEUDI			
VENDREDI			

Rappel : Le directeur d'école doit informer la famille de cette demande d'intervention auprès de l'élève.

Nom (ou signature numérique) du directeur